

N° emplacement défini par les organisateurs :

Sentier du Gappas - 69210 Savigny / Tel : 06.63.11.10.47

Mail : videgreniersavigny69@gmail.com



Vide Grenier du Dimanche 20 Septembre 2026 à SAVIGNY

Bulletin d'inscription

NOM et Prénom :

Adresse complète :

Téléphone portable :

@Mail :

N° Carte d'identité : Délivrée le Par Préfet de

Emplacement :

INTÉRIEUR SALLE :

☐ Souhaite réserver emplacements **intérieurs** de 2 mètres à 8€ = €

EXTÉRIEUR COUR :

☐ Souhaite réserver emplacements **extérieurs** de 2 mètres à 6€ = €

Locations de tables :

☐ Souhaite réserver tables 1m80/2m à 2 euros l'unité = €

Snacking:

PETIT DÉJEUNER :

☐ souhaite réserver (un café, une jus de fruits, une viennoiserie) 3.50€ = €

PACK REPAS :

☐ souhaite réserver
Américain ou hot dog/frites, un brie, un dessert, un café et une boisson 8€ (10€ sur place) = €

TOTAL A PAYER :€

→ Transmettre mon inscription **AVANT LE 13 SEPTEMBRE 2026** par :

- ☐ Courrier = APE de Savigny - Sentier du Gappas - 69210 Savigny (boîte aux lettres devant l'école maternelle du petit Prince)
- ☐ Mail = videgreniersavigny69@gmail.com

→ Joindre :

- le paiement de ma réservation :
 - o par chèque à établir à l'ordre de l'APE de Savigny et à déposer dans la boîte aux lettres
 - o par virement : FR76 1027 8072 4400 0596 8174 044 en indiquant votre NOM + Prénom en référence
 - o par HelloAsso :
<https://www.helloasso.com/associations/association-des-parents-d-eleves-de-savigny/evenements/vid-grenier-ape-savigny-2026>
- la photocopie recto-verso de ma carte d'identité

Je certifie que les objets exposés sont ma propriété et n'ont pas été achetés ou volés dans un but de revente.

Je soussigné(e)., demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée du dimanche 20 septembre 2026. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer.

Fait à le Signature :

N.B : Dès réception du bulletin d'inscription, le choix de l'emplacement intérieur / extérieur est définitif

REGLEMENT DU VIDE GRENIER

Article 1 - Organisation et dates

Le vide-grenier de Savigny est organisé par l'**Association des Parents d'Elèves des écoles publiques de Savigny**. L'événement se tiendra **le dimanche 20 septembre 2026**. L'accès est ouvert au public de **8h00 à 17h00**.

Article 2 - Inscription et tarifs

L'événement est **réservé aux particuliers**. L'inscription est obligatoire et se fait par le biais du formulaire officiel de l'association. Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription, avec une date limite fixée au **17 septembre 2026**. Le tarif est de **8€** les 2 mètres linéaires pour un emplacement minimum de **2 mètres**. Le paiement doit être effectué au moment de l'inscription par **chèque à l'ordre de l'APE, virement, espèces**. L'exposant s'engage à fournir tous les renseignements nécessaires pour valider son inscription au registre de la manifestation. Tout mineur doit être accompagné d'un adulte responsable le jour de l'événement.

Article 3 - Installation et démontage

L'accueil des exposants pour l'installation des stands débute à **6h00**. Les exposants devront être munis de leur carte d'identité le jour de la manifestation pour la vérification de leur identité. Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué et devra respecter scrupuleusement la signalisation et les règles de stationnement mises en place par les organisateurs. Il est strictement interdit de modifier la disposition des emplacements. Seul l'organisateur est habilité à le faire si cela est jugé nécessaire. Le rangement des stands est autorisé à partir de **15h30**. Tout matériel non vendu devra être récupéré par l'exposant qui s'engage à laisser son emplacement et les abords de la salle parfaitement propres en fin de journée. Merci de récupérer tous vos cartons et autres déchets.

Article 4 - Marchandises autorisées et interdites

Seules les **marchandises d'occasion** (vêtements, jouets, livres, petits meubles, etc.) sont autorisées. La vente de **produits neufs, de contrefaçons, de denrées alimentaires** (sauf autorisation expresse des organisateurs), d'armes, d'animaux, de produits dangereux ou illicites est strictement interdite. Les exposants doivent pouvoir justifier de la provenance des objets mis en vente. La responsabilité de l'APE ne saurait être engagée en cas de litige.

Article 5 - Annulation et désistement

Les places non occupées après **8h00** seront considérées comme libres et pourront être attribuées à d'autres exposants sans possibilité de remboursement pour l'exposant initial. En cas de pluie, la manifestation sera maintenue et les sommes versées resteront acquises à l'organisateur. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'intempéries. En cas de force majeure, telle qu'une météo extrême ou tout autre événement imprévu pouvant compromettre la sécurité, l'APE se réserve le droit d'annuler ou de reporter le vide-grenier. Les droits d'inscription seront **remboursés**.

Article 6 - Responsabilité

L'Association des Parents d'Elèves décline toute responsabilité en cas de **pertes, vols, casses ou autres dégradations** des objets exposés. Ceux-ci demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur se dégage également de toute responsabilité en cas d'accident corporel survenant sur le site de l'événement.

Article 7 - Respect du règlement

La participation à cette journée implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Toute personne ne respectant pas ces conditions sera priée de quitter les lieux immédiatement, sans pouvoir réclamer le remboursement de sa réservation.

Article 8 - Règles sanitaires

Les exposants devront se conformer aux règles sanitaires en vigueur au moment de la manifestation (port du masque, pass vaccinal, règles de restauration, respect des gestes barrières, etc.). Ces règles pourront être adaptées en fonction des directives gouvernementales.